

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE

Le 25 août 2016

No de dossier : 540603-10/12/14

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse
800, Place Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet :

- ⚡ **Demande d'Hydro-Québec par sa direction Contrôle de mouvements d'énergie dans ses fonctions de Coordonnateur de la fiabilité au Québec visant l'adoption des normes de fiabilité dans les dossiers de la Régie**
- ⚡ **Commentaires de Rio Tinto Alcan inc. à la lettre du Coordonnateur de la fiabilité datée du 18 août 2016**
- ⚡ **Dossiers de la Régie : R-3944-2015, R-3949-2015 et R-3957-2015**

Chère consœur,

Notre cliente, Rio Tinto Alcan inc. (« **RTA** »), a pris connaissance de la lettre du Coordonnateur de la fiabilité (le « **Coordonnateur** ») datée du 18 août 2016 (B-0050 dans le dossier R-3944-2016) demandant que les cinq normes des Blocs V et VI qui s'appliquent aux intervenantes soient examinées dans une seule séance de travail.

Notre cliente souhaite informer la Régie de l'énergie (la « **Régie** ») qu'elle appuie la demande du Coordonnateur en autant que les normes qui concernent les intervenantes soient traitées en priorité et que les enjeux puissent être discutés lors d'une même séance de travail.

Si la Régie donne suite à la demande du Coordonnateur, il y aurait lieu de permettre aux intervenantes d'identifier sans délai leurs enjeux au préalable concernant les quatre normes du Bloc VI qui s'appliquent à ces dernières, tout en maintenant la date du 22 septembre 2016 pour l'analyse des cinq normes.

Veuillez noter que le représentant de notre cliente n'est pas disponible le 23 septembre 2016 dans l'éventualité où la séance de travail du 22 septembre 2016 devait être prolongée le jour suivant.

Veillez agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

Dentons Canada S.E.N.C.R.L.



Pierre D. Grenier
PDG/ld

c.c. Me Jean-Olivier Tremblay
HYDRO-QUÉBEC, Affaires juridiques

Me Paule Hamelin
Gowling WLG (Canada) S.E.N.C.R.L., s.r.l.